

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Vente des logements –
8 rue Francois
MITTERRAND

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

VENTE DES LOGEMENTS – 8 RUE FRANCOIS MITTERRAND


- **Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal règle les affaires de la commune ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L 1111- 1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;
- **Vu** l'avis de la société France Domaines du 19 octobre 2023 ;

- **Considérant** la politique de redynamisation immobilière et commerciale du centre ancien, menée par la Ville de THIERS qui souhaite vendre, contre-projet, une partie de son patrimoine immobilier au profit d'investisseurs privés ;
- **Considérant** l'offre, d'un montant de 12 000 euros, de Benjamin GRAFF pour l'acquisition des logements de l'immeuble sis 8 rue François Mitterrand, parcelle AO 124, appartenant à la Commune. La ville restant propriétaire des murs de « l'Aire de repos » ;
- **Considérant** le projet de réhabilitation des 3 logements, dont l'un sera consacré, via la location saisonnière, à conforter l'activité de restauration porté en rez-de-chaussée commercial par Monsieur GRAFF ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** la cession des logements de l'immeuble situé 8 rue François Mitterrand, parcelle AO 124 à Benjamin GRAFF, pour un montant de 12 000 euros, ce dernier prenant en charge les frais d'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER